

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00423

Numéro SIREN : 849 483 730

Nom ou dénomination : EUGELINE

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2023 sous le numéro de dépôt 6796

## Liasse 23 IS RS

DEPOT N° 6796

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

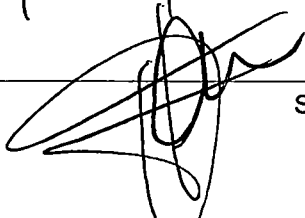
DU 17 AOÛT 2023

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>EUGELINE SARL</u>				Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>7 impasse du ruisseau 63670 LA ROCHE-BLANCHE</u>																			
SIRET <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>8</td><td>4</td><td>9</td><td>4</td><td>8</td><td>3</td><td>7</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td></tr></table>						8	4	9	4	8	3	7	3	0	0	0	0	2	4
8	4	9	4	8	3	7	3	0	0	0	0	2	4						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>																			
				Exercice N dos le															
				<u>13, 11, 12, 2, 0, 2, 2</u>															
<b>ACTIF</b>																			
				Brut 1															
				Amortissements-Provisions 2															
				Net 3															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
			014		016														
	Immobilisations corporelles *			028	21 879	030	3 332												
				040	117 787	042													
	Immobilisations financières * (1)																		
Total I (5)			044	139 666	048	3 332													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	173 104	070														
			072	110 780	074														
	Autres * (3)					173 104													
	Valeurs mobilières de placement		080	115 007	082														
	Disponibilités		084	225 342	086														
	Charges constatées d'avance *		092		094														
	Total II			096	624 233	098													
Total général (I + II)			110	763 899	112	3 332													
<b>PASSIF</b>																			
				Exercice N 1															
				NET															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	100 000													
	Écarts de réévaluation				124														
	Réserve légale				126	10 000													
	Réserves réglementées *				130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		132	320 000												
	Report à nouveau				134	1 454													
	Résultat de l'exercice				136	149 736													
	Subventions d'investissement				137														
	Provisions réglementées				140														
	Total I					142	581 190												
Provisions pour risques et charges					Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	44													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	9 059													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....			169	65 000	172	170 273												
	Produits constatés d'avance				174														
Total III					176	179 377													
Total général (I + II + III)					180	760 567													
RENOUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	34 727											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	109 500	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	9 068											

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme. Le gérant.



**EUGELINE**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros**  
**Siège social : 7 impasse du Ruisseau**  
**63670 LA ROCHE BLANCHE**  
**849 483 730 RCS CLERMONT-FERRAND**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 30 juin 2023**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 149 736 euros de la manière suivante :

**Bénéfice de l'exercice** **149 736 euros**

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 1 454 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 151 190 euros

A titre de dividende global à l'associé unique  
Soit 1,00 euros par part 10 000 euros

Le solde 141 190 euros

Pour un montant de 141 000 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 461 000 euros et pour un montant de 190 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 190 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 06 juillet 2023.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

JF

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

**Exercice clos le 31 décembre 2019 :**

10 000,00 euros, soit 1,00 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

**Exercice clos le 31 décembre 2020 :**

10 000,00 euros, soit 1,00 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

**Exercice clos le 31 décembre 2021 :**

10 000,00 euros, soit 1,00 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Certifié conforme  
La Gérance

